

CERADER 16 AMIANTE

Compte Rendu de l'Assemblée Générale du 21 FÉVRIER 2020

L'Association CERADER 16 Amiante a tenu son Assemblée Générale le vendredi 21 février 2020 à 14 h 30 dans la salle des fêtes place du 14 juillet 16400 LA COURONNE.

Les 264 adhérents à jour de leur cotisation avaient été préalablement convoqués avec envoi d'un pouvoir pour ceux, qui ne pouvant être présents, souhaitent participer aux votes comme le prévoit les statuts. Nous avons reçu 50 pouvoirs de personnes n'ayant pas pu venir.

Paiement des Cotisations 2020 et pointage des adhérents présents et des pouvoirs reçus

A l'entrée, Jean Pierre FRAS et Noël RAYNAUD accueillent les adhérents et font signer la liste d'émargement.

Joël BOYER, Jacqueline CHABEAUD d'un côté (lettres de A à K)

Mauricette RAUTUREAU et Roselyne VINCENT de l'autre côté (lettres de L à Z) établissent les cartes d'adhérents.

Montant de l'adhésion 2019 : 42 €

Nombre d'adhérents présents : 137

Désignation du président de séance et du secrétaire de séance

Pour le président de séance : Christian BOISSARD.

Pour le secrétariat : Mauricette RAUTUREAU.

Ouverture de l'Assemblée Générale

La Présidente, Jacqueline GERVAIS, ouvre l'Assemblée Générale.

La minute de silence

La Présidente, Jacqueline GERVAIS demande d'observer 1mn de silence :

- Pour toutes les victimes de l'amiante et plus particulièrement nos adhérents.

Présentation des membres du bureau et des intervenants :

- Les membres du bureau présents :

- Jacqueline GERVAIS : Présidente
- Christian BOISSARD : Vice-Président
- Joël BOYER : Trésorier
- Jacqueline CHABEAUD : Trésorière adjoint
- Mauricette RAUTUREAU : Secrétaire
- Claudine FORT : Secrétaire adjointe
- Jean Pierre FRAS : Intendant
- Roseline VINCENT : membre actif
- Bernard NORMAND : membre actif
- Noël RAYNAUD : membre actif
- Claude GUERIN : membre actif

- Les invités qui interviendront :

- Me François LAFFORGUE du Cabinet Teissonnière- Topaloff - Lafforgue, Andreu.
Cabinet d'avocats de l'Association spécialisé entre autre dans la défense des victimes de l'amiante.
- Monsieur Jacques FAUGERON Président de l'Andeva.

Remerciements aux « officiels présents » :

- Me François LAFFORGUE Avocat
- Monsieur Jacques FAUGERON Président de l'Andeva

Absents qui se sont excusés :

- Monsieur Jean-François DAURE, Maire de la Couronne,
- Monsieur Thomas MESNIER, Député de la Charente,
- Mr André BONICHON Maire de Nersac
- Mme ANCELIN, Maire adjointe de Gond Pontouvre

Rapport Moral

Jacqueline GERVAIS Présidente de l'Association donne lecture du rapport moral, dont un exemplaire figure en annexe, par :

- l'annonce de la démission de trois personnes du bureau de Cerader 16 amiante mais qui restent membres actifs (Mme Jacqueline GERVAIS, Mr Christian BOISSARD, Mme Mauricette RAUTUREAU),
- le rappel du rôle de l'Association (Information, écoute, aide et suivi des dossiers).
- les principales actions de l'année 2019
- les projets pour l'année 2020
- la cotisation annuelle reste fixée à 42 € pour 2019 (21 € sont reversés à l'ANDEVA)

Comme l'an dernier, nous ne sollicitons pas de subventions des collectivités locales, grâce aux dons, nous pouvons nous le permettre.

Nous remercions nos généreux donateurs.

Tous nos remerciements aussi aux Elus de la Couronne pour leur soutien permanent, en nous prêtant la salle LCR et son équipement par exemple, sans oublier la salle des Fêtes aujourd'hui pour notre Assemblée Générale.

Rapport d'activité sur les dossiers de malades ou d'ayants droits

Christian BOISSARD présente le rapport d'activité de l'Association pour les dossiers des malades ou ayants droits de malades décédés dont un exemplaire figure en annexe.

En 2019, 10 nouveaux dossiers ont été ouverts concernant des malades atteints d'une pathologie de l'amiante suite à une exposition professionnelle à l'amiante.

Il souligne :

- le rôle important de notre Cabinet d'Avocats, le Cabinet TEISSONNIERE, TOPALOFF, LAFFORGUE, ANDREU à PARIS pour obtenir la reconnaissance des maladies professionnelles dues à l'amiante ainsi que la juste indemnisation des victimes et le leurs ayants droits.

- l'appui de notre Association nationale l'ANDEVA qui nous représente notamment auprès des pouvoirs publics et du Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (FIVA).

- Il informe l'Assemblée qu'à partir de cette année les dossiers des malades seront gérés par Claude GUERIN avec l'aide de Christian BOISSARD.

Rapport concernant le préjudice d'anxiété

Mauricette RAUTUREAU présente le rapport sur le préjudice d'anxiété concernant les salariés de la SNPE dont un exemplaire figure en annexe.

Suite à une information en date du 11 juillet 2017 de notre Cabinet d'Avocats, les salariés de la SNPE peuvent de nouveau déposer un dossier contre l'Etat, concernant l'indemnisation de leur préjudice d'anxiété. Ces dossiers passeront devant le Tribunal Administratif.

A ce jour 73 personnes sont venues demander des renseignements à l'Association.

- 50 dossiers ont été constitués et adressés à notre Cabinet d'Avocats.

Ces dossiers passeront devant le Tribunal Administration dans les mois à venir.

Rapport sur les dossiers préjudice anxiété de Naval Group (ex DCNS)

Claude GUERIN présente le rapport sur le préjudice d'anxiété de Naval Group (Ex DCNS) dont un exemplaire figure en annexe.

95 Personnes de Naval-Group sont adhérents à CERADER 16 dont 40 ont fait une demande d'indemnisation via le guichet unique

20 personnes sont atteintes de maladies professionnelles dues à l'amiante dont 10 sont décédées.

Le 2 mai 2019 après plus de 10 ans d'un travail acharné des associations de défense des victimes de l'amiante avec l'aide de leurs avocats, le Ministère des Armées a décidé de mettre en place un guichet unique permettant de traiter directement les demandes des requérants.

Le 5 avril 2019 un arrêt de la cour de cassation permet également aux salariés du privé de bénéficier de la reconnaissance de leur préjudice d'anxiété sous réserve d'apporter la preuve de leur exposition aux CMR dont l'amiante, que leur entreprise fasse partie ou non des entreprises reconnues,

Rapport financier

Joël BOYER présente le compte de résultat et le rapport financier de l'année 2019, dont les exemplaires figurent en annexe.

Il rappelle notamment le résultat financier de l'année 2019, soit un excédent de 4319,98 €, résultat obtenu en grande partie grâce aux dons reçus.

Nous remercions les municipalités de St SORNIN de COULGENS pour leur subvention,

Ces dons sont très variables d'une année sur l'autre et les cotisations de nos adhérents restent la principale ressource financière sur laquelle nous pouvons compter.

Les comptes financiers 2019 sont approuvés à main levée par l'ensemble des membres présents.

Intervention de Me François LAFFORGUE Avocat du Cabinet Teissonnière- Topaloff- Lafforgue -Andreu

Me François LAFFORGUE présente le Cabinet et son action dans la gestion des dossiers des victimes de l'amiante.

Il rappelle les différentes procédures pour l'indemnisation de victimes contaminées par l'amiante :

- Reconnaissance de la maladie professionnelle
- faute inexcusable de l'employeur
- Fiva

Il évoque :

- les grandes avancées concernant les salariés qui ont été exposés à des produits nocifs et dangereux autres que l'amiante.
- le préjudice d'anxiété suite à cette exposition, ceux qui ont touché les 8000€ mais bloqués depuis peuvent les dépenser.
- l'indemnisation du préjudice d'anxiété des salariés de le DCNS et notamment le fonctionnement du guichet unique. Certains dossiers sont aujourd'hui rejetés et le recours aux avocats peut se révéler nécessaire d'où la raison de rester à CERADER (frais d'avocat réduits)
- La transformation de la durée d'exposition à l'amiante en travaux insalubres, 1 cas reconnu à Cherbourg mais jamais réalisé. La réflexion actuelle est de savoir si on monte les dossiers ou si on temporise par rapport au cas de Cherbourg.

Intervention de Jacques FAUGERON représentant de l'ANDEVA

Jacques FAUGERON intervient en tant que président de l'ANDEVA, notre réseau national.

Il nous informe que parmi leurs nombreuses actions, la prévention est une partie importante notamment concernant le désamiantage :

- dans les écoles, collèges, lycées (demander le DTA de l'école pour connaître si l'amiante est présente dans le bâtiment)
- les bâtiments publics
- chez les particuliers

Votes

Vote des rapports : moral, d'activités et financier. Approbation à l'unanimité à main levée

Renouvellement et vote de l'ensemble des membres du bureau à main levée :

- Président : Claude GUERIN
- Vice-Président : Jean Pierre FRAS
- Trésorier : Joël BOYER
- Trésorière adjointe : Jacqueline CHABEAUD
- Secrétaire : Noël RAYNAUD
- Secrétaire adjointe : Claudine FORT
- Intendante: Roseline VINCENT
- Membres actif : Christian BOISSARD
- Membre actif : Mauricette RAUTUREAU
- Membre actif : Bernard NORMAND
- Présidente d'honneur : Jacqueline GERVAIS

Questions diverses

Un débat sous forme de questions/réponses est ouvert pour les questions d'ordre général. Me François LAFFORGUE, Jacques FAUGERON se tiennent à la disposition des personnes présentes à l'Assemblée Générale, pour les points particuliers.

Pot de l'amitié

L'Assemblée Générale est clôturée par « un pot de l'amitié » autour de la galette des rois et d'une boisson.

Fait à La Couronne le 27 février 2020

La secrétaire de séance, Mauricette RAUTUREAU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mauricette Rautureau', written in a cursive style.